

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE  
N°012/AAONO/PU/L12/CDPM/2025 DU 10/09/2025 POUR LES TRAVAUX DE  
REHABILITATION DE LA RESIDENCE DU PREFET DU DEPARTEMENT DE LA VALLE DU  
NTEM DANS LA REGION DU SUD.**

**1. Objet de l'Appel d'Offres**

Dans le cadre de l'intervention de l'Etat en Investissement, Monsieur le Préfet du Département de la Vallée du Ntem (Autorité Contractante) lance un Appel d'Offres National Ouvert, en vue de l'exécution des travaux de réhabilitation de la résidence du Préfet du Département de la Vallée du Ntem à Ambam dans la Région du Sud.

**Consistance des travaux**

Les travaux comprennent notamment :

- Les travaux préparatoires (Etude et installation du chantier) ;
- Les travaux de maçonnerie et élévation (maçonnerie, béton armé) ;
- Les travaux de charpente – couverture ;
- Les travaux de menuiserie, bois et Alu vitre ;
- Les travaux d'électricité ;
- Les travaux de peinture ;
- Les travaux de revêtement du sol et murs
- Les travaux de plomberie sanitaire.

**2. Tranches/Allotissement**

Le présent projet est en lot unique défini :

- **Lot unique** : objet : les travaux de réhabilitation de la résidence du Préfet du Département de la Vallée du Ntem dans la Région du Sud.

**3. Coût prévisionnel**

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **Soixante millions (60 000 000) Francs CFA**.

**4. Délai prévisionnel d'exécution**

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage Délégué pour la réalisation des travaux, objet du présent Appel d'Offres est de **Trois mois (03)** mois calendaires. Ce délai court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

**5. Participation et origine**

La participation au présent appel d'offres est ouverte aux entreprises de droit camerounais ayant une expérience avérée dans le domaine de la construction des bâtiments. La participation sous forme de groupement est admise conformément à la réglementation en vigueur. Toutefois, les membres du groupement seront conjointement et solidairement responsables.

**6. Financement**

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le MINFI : Dépenses Communes de Fonctionnement de l'exercice 2025 sur la ligne d'imputation budgétaire n°59 65 201 03 330010 523212 331.

**7. Mode de soumission**

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est *hors ligne*.

**8. Cautionnement de soumission**

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission , **acquitté à la main, et timbrée** délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics, dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO, dont le montant s'élève à **Un million deux cent mille (1 200 000) francs CFA** et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite, mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

**Consultation du Dossier d'Appel d'Offres**

Le dossier physique peut être consulté gratuitement au Secrétariat Particulier du Préfet du Département de la Vallée

du Ntem aux heures ouvrables (7h30 – 15h30), BP 201 Ambam, téléphone 222 48 23 13/697 94 48 65 dès publication du présent avis.

#### **Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres**

La version physique du dossier d'appel d'offres peut être obtenue au Secrétariat Particulier du Préfet du Département de la Vallée du Ntem *BP 201 Ambam, téléphone 697 94 48 65/222 48 23 13* dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable *des frais d'achat du DAO de 70.000 (Soixante-dix mille) Francs CFA*, payable à la *Recette des Finances d'Ambam*.

#### **Remise des offres**

Pour Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir à la Préfecture d'AMBAM, Secrétariat Particulier du Préfet de la Vallée du Ntem, au plus tard le 08/10/2025 à 13 heures et devra porter la mention :

**« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE  
N° 012 /AONO/PU/L12/CDPM-VNT/2025 DU 10/09/2025  
POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA RESIDENCE DU PREFET DU DEPARTEMENT  
DE LA VALLEE DU NTEM A AMBAM DANS LA REGION DU SUD.**

*A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »*

#### **Recevabilité des plis**

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage Délégué :

- les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- les plis non-conformes au mode de soumission ;
- les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable. La caution de soumission non acquittée à la main et timbrée sera irrecevable.

#### **Ouverture des plis**

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le 08/10/2025 à 14 heures par la Commission de Départementale Passation des Marchés de la Vallée du Ntem dans la salle de conférences sise à la Préfecture d'Ambam.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de D'Appel d'Offres

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordé par la Commission, l'offre sera rejetée (excepté la caution)

#### **Critères d'évaluation**

##### **15.1 Critères éliminatoires**

Il s'agit notamment :

- de l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis;
- de la non-production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission);
- des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;

- du non-respect de 70% de oui soit 13/19 critères essentiels (13/19 renvoyant au seuil de qualification des offres techniques) ;
- de l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- de l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- *de l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années* ;
- de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;

### **15.2. Critères essentiels**

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- la présentation de l'offre ; 02pts
- les références du soumissionnaire ; 02pts
- la capacité financière (attestation de solvabilité financière).01pt
- Qualification et expérience du personnel 04pts
- Moyens logistiques 02pts
- Méthodologie 04pts
- Les preuves d'acceptation des conditions du Marché 02pts
- Visite des lieux 02pts

### **Attribution**

Le Maître d'Ouvrage Délégué attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises, dont l'offre est évaluée la moins-disante *en incluant le cas échéant les remises proposées.*

### **Nombre maximum de lots :**

Sans objet lot unique.

### **Durée de validité des offres**

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant *90 jours* à partir de la date limite initiale fixée pour la remise des offres.

### **Renseignements complémentaires**

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat Particulier du Préfet de la Vallée du Ntem BP 201 Ambam, téléphone 222 48 23 13/697 94 48 65.

### **Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques**

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, l'ARMP au numéro ..... ou le MO/MOD au numéro 222 48 23 13/697 94 48 65.

Ambam, le 10 SEPT 2025  
LE PREFET, Autorité Contractante

### Copie :

- MINMAP/YDE
- ARMP/SUD/EBWA
- Président CDPM VNT
- Affichage / chrono



*Madi Johnson Malafa*  
**Administrateur Civil  
Principal**